

De LEADER + programme spécifique ...

... à l'approche LEADER intégrée au RDR II

Séminaire La Réunion 29-30 juin 2006

1

Aujourd'hui LEADER + (2000-2006)

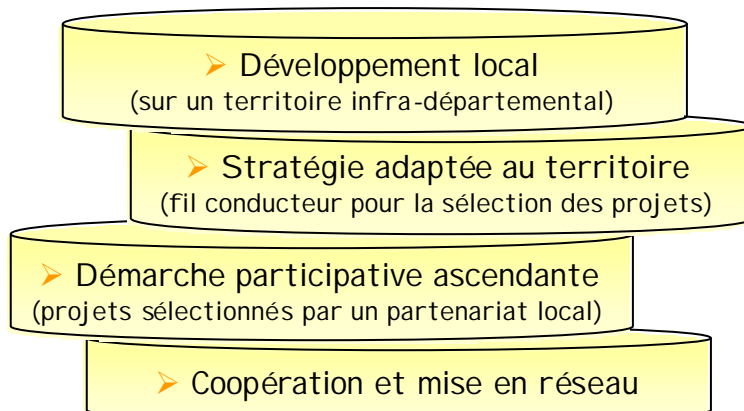
LEADER + : programme d'initiative communautaire (PIC)

- LEADER = Liaison Entre Actions de Développement de
l'Economie Rurale
- Un programme spécifique, avec un rôle d'expérimentation de
pratiques novatrices dans l'objectif d'une généralisation
- 3^e génération de PIC, après :
 - ◆ LEADER I (1989-1993)
 - ◆ LEADER II (1994-1999)

2



Les fondamentaux de LEADER



3



Un programme en 4 volets

- Une enveloppe globale de 269 M€ de FEOGA-O pour la période, répartie en 4 volets :

Volet 1	Stratégies territoriales de développement rural	227 M€
Volet 2	Coopération entre territoires ruraux	25 M€
Volet 3	Mise en réseau	11 M€
Volet 4	Gestion, suivi, évaluation	6 M€

4

Les territoires des GAL

- Principes communautaires :
 - ◆ un territoire de dimension réduite, cohérent du point de vue géographique, économique et social, atteignant une masse critique permettant le développement
 - ◆ entre 10.000 et 100.000 habitants
- En moyenne : 55.000 habitants, 3.100 km², 87 communes
- Lien avec d'autres territoires organisés :
 - ◆ 124 GAL recourent un périmètre d'un pays (ou plus), 61 GAL sont identiques à un pays ou quasiment
 - ◆ 14 GAL sont des parcs naturels régionaux, 22 PNR sont impliqués dans les GAL

7

Les stratégies des GAL

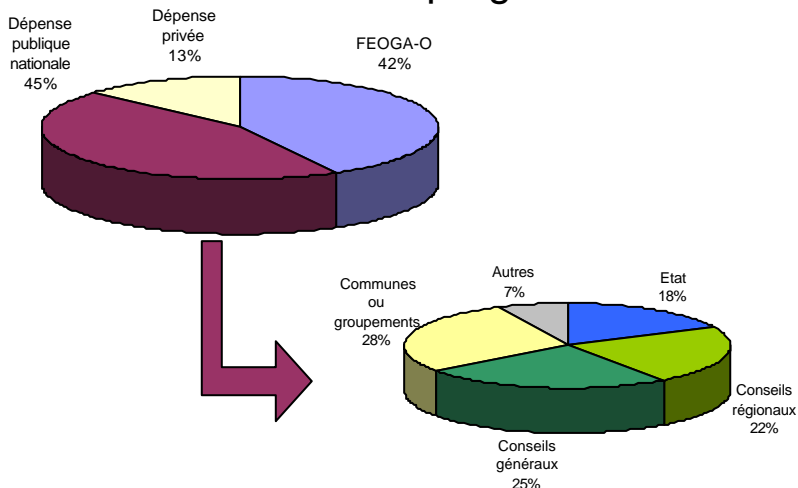
- Une enveloppe pour 7 ans ≈ 1,5 M€ FEOGA-O (volet 1)
- La stratégie s'appuie sur un des 6 thèmes fédérateurs :

Valorisation des ressources naturelles et culturelles	58 GAL
Valorisation des produits locaux	19 GAL
Amélioration de la qualité de la vie en zone rurale	17 GAL
Utilisation de nouveaux savoir-faire ou technologies	15 GAL
Accueil de nouveaux acteurs locaux et d'entreprises	18 GAL
Publics cibles : jeunes et/ou femmes	13 GAL

- Concrétisée dans un plan de développement
- Possibilités limitées pour l'aide au secteur agricole

8

Le financement des programmes locaux



9

Partage des responsabilités

- DATAR (DIACT) : autorité de gestion du programme, mission générale de coordination
- CNASEA : autorité de gestion (par délégation) + autorité de paiement
- GAL
 - ◆ animation du territoire, information, montage des opérations
 - ◆ instruction des dossiers, sélection des opérations
 - ◆ préparation du paiement
- Paiement des subventions, 3 options :
 - ◆ gestion déléguée : paiement par le GAL (71 GAL)
 - ◆ gestion directe : paiement par le CNASEA (38 GAL)
 - ◆ système tripartite : paiement par une structure gestionnaire
- MAP : suivi de l'initiative, appui des services déconcentrés

10



Coopération (volet 2)

- Objectif : diffusion d'expérience, ouverture, recherche d'une masse critique pour certains projets
- Deux formes possibles
 - ◆ inter-territoriale : entre des territoires français (dont au moins 1 GAL)
 - ◆ transnationale : entre des territoires de plusieurs pays (dont au moins 1 GAL)
- Sélection des projets : comité de sélection national « volet 2 »



Mise en réseau (volet 3)

- Objectifs :
 - ◆ capitalisation et diffusion de bonnes pratiques (méthodes et projets)
 - ◆ accompagnement des GAL (information, appui)
- Structuration française :
 - ◆ une unité nationale d'animation (UNA)
 - ◆ 5 réseaux inter-régionaux (RIA)
- Un réseau européen

L'intégration de LEADER dans le RDR

- L'axe LEADER (axe 4), est un axe « méthodologique » qui permet de mettre en œuvre :
 - ◆ les mesures prévues dans les axes 1, 2 ou 3
 - ◆ des actions non prévues, définies localement, contribuant aux objectifs globaux d'un des axes
- Dans chaque programme : au moins 5% des opérations sélectionnés suivant l'approche LEADER

13

Orientations stratégiques communautaires

OSC

- ➔ Contribuer aux priorités des axes 1, 2 et surtout de l'axe 3
- ➔ Améliorer la gouvernance, mobiliser le potentiel de développement endogène des zones rurales

- Pistes indicatives :
 - ◆ stratégies combinant les objectifs des 3 axes
 - ◆ approches intégrées associant agriculteurs, sylviculteurs et autres acteurs ruraux
 - ◆ encourager le partenariat public-privé
 - ◆ promouvoir la coopération et l'innovation

14

Orientations stratégiques françaises

- Renforcer le partenariat
 - ◆ augmenter la participation des agriculteurs et des sylviculteurs
 - ◆ renforcer la participation des jeunes et des femmes
- Cibler chaque stratégie autour d'un thème bien identifié
 - ◆ Objectif : stratégie ciblée, lisible, suscitant l'adhésion
 - ◆ Sert de fil conducteur pour la sélection des projets
- Coordonner LEADER et les autres dispositifs d'aide au niveau régional
 - ◆ Objectif double :
 - contribution harmonieuse de LEADER aux objectifs de développement de la région
 - utilisation cohérente de l'ensemble des dispositifs existants pour le développement du territoire
 - ◆ Passe par un effort d'information et de mise en relation

15

L'approche LEADER : caractère pilote

- L'approche LEADER se fonde sur plusieurs éléments :
 - ◆ Définition de stratégies locales dans une approche ascendante
 - ◆ Partenariat local, fondé sur un équilibre public/privé (c'est le GAL)
 - ◆ Approche globale : association de plusieurs secteurs
 - ◆ Ciblage de la stratégie sur une priorité
 - ◆ Mise en œuvre d'approches novatrices
 - ◆ Mise en œuvre de projets de coopération
 - ◆ Mise en réseau
- L'approche LEADER sera réservée
 - ◆ à des territoires organisés
 - ◆ dont la candidature répondra au mieux à ces éléments
 - ◆ sélectionnés par appel à projet

16

Ce que devront contenir les programmes

- Chaque programme devra indiquer :
 - ◆ Un nombre maximal de GAL
 - ◆ La procédure de sélection des GAL
 - ◆ La procédure pour la sélection des projets par les GAL
 - ◆ Une description des circuits financiers
 - ◆ La procédure pour la sélection des projets de coopération
 - ◆ Une limite pour les frais de fonctionnement
 - ◆ Une estimation de la part des dépenses d'animation
- Le contenu des futures stratégies des GAL ne figurera pas dans les programmes

17

Ce qui est demandé aux autorités régionales dans la préparation des programmes

- Analyser le vivier constitué par les territoires organisés ou émergents dans la région
- Définir la part de l'enveloppe régionale qui sera dédiée à LEADER
- Donner une ventilation indicative de l'enveloppe LEADER :
 - ◆ mesures 411, 412 et 413 : opérations sélectionnés par les GAL relevant des axes 1, 2 et 3
 - ◆ mesure 421 : coopération
 - ◆ mesure 431 : animation et fonctionnement des GAL

18

Une approche intersectorielle



- Les stratégies des GAL s'orienteront majoritairement sur l'axe 3
- La mise en œuvre de mesures des axes 1 et 2 sera encouragée

- 4 types de mesures
 - ◆ Mesures mises en œuvre directement par les GAL
 - ◆ Mesures à la définition desquelles les GAL peuvent participer sans les mettre en œuvre directement
 - ◆ Mesures définies par le GAL « hors catalogue »
 - ◆ Mesures ne pouvant être mises en œuvre via LEADER

Moyens envisagés

- ◆ Donner des pistes indicatives d'opérations sur les axes 1 et 2
- ◆ Tenir compte du caractère multi-axes d'une stratégie lors de la sélection des GAL
- ◆ Permettre une adaptation de la stratégie en cours de programme pour s'ouvrir aux axes 1 et 2

19

Des stratégies à bâtir autour d'une priorité ciblée



- Correspond en partie à l'esprit du thème fédérateur
- Chaque GAL définira une priorité
 - ◆ Reflétant le caractère multi-sectoriel de la stratégie
 - ◆ Ciblant l'action du GAL pour :
 - ➔ Concentrer les moyens
 - ➔ Être lisible sur le territoire et vis à vis des partenaires régionaux
- Pas de liste nationale fermée
- Structure du FEADER en axes et mesures => grille de lecture pour les échanges

Moyens envisagés

- ◆ Donner des pistes indicatives de « priorités ciblées »
- ◆ Analyser la pertinence de la priorité lors de la sélection des GAL
- ◆ Permettre un ajustement de la priorité en cours de programme

20

Quelle place pour l'innovation ?

- Encourager les GAL à mettre en œuvre des approches novatrices
- Veiller à la capitalisation et aux possibilités de transfert
- Ne pas exiger que l'ensemble de la stratégie soit dédiée à l'innovation

Moyens envisagés

- ◆ Préciser la notion d'approche novatrice
- ◆ Tenir compte des approches novatrices lors de la sélection des GAL
- ◆ Capitaliser les approches novatrices via la mise en réseau

21

La sélection des GAL

- Au niveau régional
- Sur la base d'un cadre méthodologique national
- 1 ou 2 appels à projets
- Sélection des GAL avant fin 2008
- Financement possible des candidatures des GAL nouveaux

Moyens envisagés

- ◆ Définir le cadre méthodologique national et prévoir des ajustements ou compléments par le niveau régional (groupe de travail)
- ◆ Constituer des comités de sélection régionaux et des groupes d'experts régionaux

22

Gestion financière

- Principe du cofinancement sur la base de la dépense publique
 - ◆ 85% dans les DOM
- Une enveloppe réservataire de FEADER par GAL pour 7 ans
- Importance de rechercher un engagement pluriannuel des cofinanceurs
- Paiement FEADER par l'organisme payeur

Moyens envisagés

- ◆ Recommander un engagement global des cofinanceurs le plus en amont possible
- ◆ Prévoir un mécanisme souple permettant de revoir l'enveloppe d'un GAL à la hausse

23

La coopération

- Un enjeu communautaire que la France s'approprie
- Une part des enveloppes régionales LEADER à réserver pour la coopération (entre 5 et 10%)
- La coopération intégrée aux stratégies des GAL
 - ◆ Approbation d'une fiche « coopération » par le comité de sélection régional + attribution d'une enveloppe FEADER au GAL
 - ➔ sélection initiale du GAL
 - ➔ OU au cours du programme
 - ◆ Puis sélection des opérations de coopération par le GAL
- Pas nécessairement coopération par tous les GAL

24

La mise en réseau

- Fera partie intégrante du réseau rural français.
- Sera structurée au niveau national et au niveau régional
- Des initiatives inter-régionales pourront être menées

Moyens envisagés

- ◆ Identifier une ou plusieurs missions particulières liées à LEADER dans le cadre du réseau rural français
- ◆ En confier l'exécution totale ou partielle à un ou plusieurs prestataires
- ◆ Faire le lien avec les travaux du réseau rural européen

25

D'autres stratégies locales de développement

- Des stratégies locales de développement hors LEADER

Mise en œuvre classique mais « territorialisée »
d'une ou plusieurs mesures des axes 1, 2 ou 3

+
mesure animation de l'axe 3 (341)

} stratégie locale
de développement

- Ce sera une possibilité pour accompagner :
 - ◆ Les territoires non organisés ou en voie d'organisation
 - ◆ Les candidats non retenus suite à l'appel à projet LEADER

26

Conclusion

- Les fondamentaux de LEADER sont repris
- Une volonté forte d'**intégrer** la méthode LEADER à la programmation générale du RDR
 - ◆ redéfinition de certains circuits de gestion
 - ◆ opérations sur les axes 1, 2 et 3
 - ◆ stratégies intégrées
 - ◆ cohérence avec les autres dispositifs d'aide
 - ◆ partenariat élargi
- D'autres possibilités d'accompagnement des démarches territoriales existent